

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 11 + 2

### Séance du 11 mars 2024

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 04 mars 2024

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne —  
FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PELERIN Yves — RODRIGUES  
BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s) :** MILLET Benoit — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle

**Absent(s) :** JACQUIER Habiba

**Procurations(s) :** MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne

**Secrétaire de séance :** CREBESSEGUES Étienne

### Délibération n° 2024 001

#### OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion pour le budget communal 2023 dressé par le Trésorier, Comptable assignataire des Comptes de la Commune, du 1er Janvier au 31 Décembre 2023.

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Recettes	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit
1 608 216.27 €	1 838 930.41 €	230 714.14 €	347 078.43 €	298 659.26 €	48 419.17 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2023 présenté par le Maire.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

